

Objet : Motion sur la guerre en Ukraine.

Le Conseil Municipal d'Avion, réuni ce 3 mars 2022,

A L'UNANIMITE,

condamne avec la plus grande fermeté l'agression militaire contre l'Ukraine perpétrée par la Russie.

Nous le voyons, une semaine après cette agression, nous sommes revenus à une situation de guerre froide, aux effets incontrôlables.

Le Président russe s'enfoncé dans l'ultranationalisme et porte la responsabilité de cette guerre.

Le peuple russe est lui loin de soutenir l'agression de Vladimir Poutine.

La responsabilité revient aussi à ceux qui ont nourri le feu.

Rien ne saurait justifier ces attaques militaires russes.

Rien ne peut expliquer les exactions de ce dictateur.

Tout est clair : l'agresseur est la Russie, l'agressée l'Ukraine.

Ce désastre pouvait être évité : l'histoire jugera.

Dans l'immédiat, c'est une urgence absolue de protéger les populations civiles ukrainiennes, mais aussi russes.

La France ne peut pas participer militairement à ce conflit. Elle doit être au contraire à l'initiative d'une offre de paix. Elle doit agir pour mettre toutes les parties autour de la table des négociations.

Le Conseil Municipal d'Avion est solidaire de toutes les forces de Paix en Ukraine, en Russie ou en Europe qui se lèvent pour la Paix.

Fidèles à nos traditions pacifistes, nous prendrons notre place dans les initiatives pour la Paix qui pourront être prises, notamment en fonction de nos moyens, l'accueil de réfugiés fuyant le conflit.

Il y a aujourd'hui urgence à aller vers une désescalade et à faire de cette région et de l'Ukraine une zone neutre où la sécurité de la population est assurée.